

**Définition Donjon : (n.m.) Dans son acception courante, la plus grosse et puissante tour d'un château ; appelé également tour maîtresse.**

Du bas-latin dominionus, sous sa forme dominiono (donjon), dérivé du latin classique dominus (maître). On le trouve en latin médiéval sous de multiples formes, relevées dans le Glossarium mediæ et infiæ latinatis de Du Cange (1678) : dunjo, dungeo, dongio, dangio, domgio, dompjonus, donjo, donjonus, domnio, dommiono. Du Cange définit le terme par « castellulum » (petite fortification). Donjon apparaît en langue française vers 1160 dans le Roman d'Eneas : « La cité prist par traïson / tot craventa, tours et donjon, / arst le paÿs, destruisit les murs. » Frédéric Godefroy, dans son Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle (tome IX p. 408), donne comme définition : « tour principale à l'intérieur d'un château fort. »

Dans Thresor de la langue françoise de Jean Nicot (1606), premier véritable dictionnaire de notre langue, on relève la définition suivante : « Dongeon, m. acut. C'est la grosse tour estant au milieu d'un chasteau ou forteresse, auquel git la dernière force & retraicte quand le reste seroit forcé. Summa arx, aussi est-il au vray orthographié Donjon, comme si vous disiez Dominion, parce qu'il domine le surplus de sa forteresse & l'italien l'appelle Il maschio, le masle, parce qu'en iceluy consiste la force de la tenüe de la forteresse. Aucuns estiment Donjon estre celle tourelle eslenée en eschaugnette sur ladite tour, Arx. »

En castellologie, science moderne de l'étude des châteaux forts, on tend plutôt à utiliser le terme de « tour maîtresse », comme le souligne Jean Mesqui : « Le terme de donjon désignait au Moyen Âge la partie du château qui forme le siège du pouvoir féodal [...] Il est excessivement rare de rencontrer ce terme dans son acception actuelle, qui ne s'est imposée qu'aux XVIIIe et XIXe s. » (Châteaux forts et fortifications en France, Paris, Flammarion, p. 153).

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

